



*Journal d'information de la commune de
Saint Laurent de Cerdans /
La Forge del Mitg*

www.saintlaurentdecerdans.fr



Le petit laurentin

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

N°8 hiver 2018



- 4 & 5 Travaux / aménagements
- 6 & 7 Vie municipale
- 8 Conseil municipal / école
- 9 Bilan touristique 2017
- 10 Espace associations
- 11 Sports
- 12 & 13 Courrier des lecteurs
- 14 & 15 Phototèque
- 16 informations

Nouveaux horaires ouverture au public des bureaux de la Mairie :
Du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 16h à 18h

Rappel : en cas de fuite d'eau, de dégradations, de problèmes sur la voirie dans la commune un service d'astreinte est disponible **en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au 06.45.64.41.82**

Infos pratiques

Mairie : Tél : 04.68.39.50.04 - Fax : 04.68.39.58.69 Email : mairie.st-laurent-de-cerdans@wanadoo.fr
ASVP : 07.86 55.17.71

Astreintes services techniques : 06.45.64.41.82 / **Régie électrique :** 06.30.18.58.49

Bureau du Tourisme : 04.68.39.55.75 / 06.14.19.30.89

Camping : 06.71.62.31.05

Déchetterie : Ouvert Lundi, Mardi, Jeudi Vendredi Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Tél : 04.68.87.39.80

Pompiers : 18 ou 112 **SAMU :** 15 **Gendarmerie :** 17

Gendarmerie de Prats de Mollo : Tél : 04.68.39.70.01

Docteurs : Mr et Mme Riera : 04.68.39.50.63

Pharmacie : 04.68.39.50.17

Kiné : Juliette Pratginestos : 04.68.54.31.45

Cabinets d'infirmières : Françoise Fernandez : 06.10.79.89.79 / Nathalie Canton : 06.17.94.41.93 / Claire Vidoni-

Saqué : 06.27.09.69.37 // Cathy Guerrero : 06.12.11.33.57 / Véronique Ramon : 06.15.10.82.84 / Florence Cunado

-Constant : 06.19.22.54.15

CCAS : Nadine Puig : 04.68.39.50.04

Assistante sociale : permanence 2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h à la mairie.

PMI : 2ème lundi du mois de 14h à 17h au centre social (jardin du Centre Socio Culturel et Sportif).

Permanences Mairie : Les bureaux sont ouverts au public de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Mr le Maire reçoit sur rendez-vous en priorité les Mardis.

Les adjoints et conseillers délégués reçoivent sur rendez-vous : s'adresser au secrétariat.



Nous vous rappelons que le stationnement est interdit sur l'ensemble de l'axe principal de la traversée du village RD3 hors emplacements matérialisés.

Des raisons d'espérer !!!

La plupart des élus ne sont guère optimistes pour l'avenir de nos communes, incertitudes concernant les finances locales. Quelle compensation suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation ? Quelle évolution des dotations versées par l'Etat ? Saint Laurent n'échappe pas à la règle d'autant plus que durant ces trois dernières années le manque à gagner pour notre commune s'élève à 120 000 Euros.

Pour faire face à cette situation vos élus ont opté pour une politique conjuguant rigueur et volontarisme pour préserver l'avenir de notre cité.

Je voudrais évoquer deux projets que nous avons voulu prioriser :

La réhabilitation des réseaux et la création d'une station service.

L'état de nos réseaux eau-assainissement est préoccupant :

Importance des canalisations en amiante ciment

Pas de station d'épuration à la Forge del Mitg

Plusieurs centaines de milliers d'euros vont être investis grâce à la contribution de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Concernant la station-service, l'étude de la CCI fait apparaître que sa création constitue une priorité pour une majorité de laurentins.

La municipalité a sollicité l'aide de l'Etat, du Conseil Régional, de l'Europe, de l'intercommunalité, l'objectif de vos élus : créer une station sans mettre en péril les finances communales.

En ce début d'année 2018, nous pouvons constater l'attractivité de notre cité, les néo-laurentins apprécient notre environnement synonyme de qualité de vie. Certains ont fait un choix professionnel, nous comptons sur eux pour qu'ils apportent leur savoir-faire et développent des projets commerciaux ou ayant un lien avec le tourisme. C'est grâce à eux que nous gagnerons le pari de modernité. Saint Laurent a un passé artisanal riche, c'est notre histoire que nous retrouverons au sein de la maison du patrimoine. Aujourd'hui, nous devons nous projeter vers l'avenir.

Le 13 Janvier nous recevrons quarante nouvelles familles qui nous ont rejoints en 2017, toutes passionnées par leur nouvelle commune d'accueil : St Laurent de Cerdans.



A voir, c'est un plaisir à ceux qui nous ont rejoints
Bonne Année 2018 -
Bon Anv nos Louis Casilly -

Travaux - aménagements

Voirie communale



Travaux de la Bilbère.

Les travaux de la Bilbère ont débuté le 4 décembre pour une durée de 2 mois environ. Les buses seront installées dans la rivière et recouvertes afin de créer la liaison entre le parking de la sandalière, la salle polyvalente et l'aire de jeux des écoles.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Vallespir Construction sous le contrôle du bureau d'étude BE2T

Travaux prévus pour début 2018 :

- Réfection des réseaux d'eau avenue Joseph Nivet et route du Bac :

Entreprise SADE : coût de l'opération : 303.838€ subventions 243.069€

- Station d'épuration de la Forge : coût de l'opération 360.00€ s subventions 277.435€

- Forage de reconnaissance et décanteur : coût 56.563€ subventions : 39.476€

Tous ces travaux vont occasionner des gênes pour la circulation des usagers.

La mairie s'excuse d'ores et déjà de ces gênes et demande à la population de respecter les signalétiques qui seront mises en place pour le bon déroulement des chantiers.

Travaux communaux



- Réfection du toit et restauration de l'intérieur du local de la PMI dans le jardin du centre socio-culturel par l'équipe municipale.

- Mise en place de l'abri du cimetière pour les remerciements réalisé par Johann Fardaux



Piste cyclable Pyrenexus



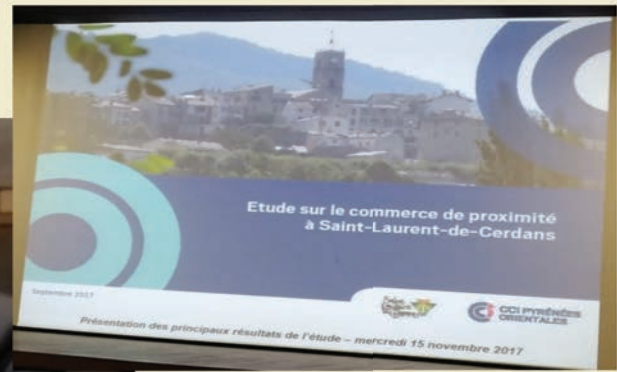
Bétonnage de la piste cyclable entre le pont de Manyagues et l'ancienne déchèterie de Saint Laurent. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia sous la maîtrise d'œuvre du Conseil Départemental, et va permettre d'étendre le circuit vers notre commune.

Informations

impôts

A propos des impôts locaux, ce tableau, communiqué par le service des impôts, est destiné à l'information du public. Nous constatons que le montant de la taxe foncière payée par le département est supérieure à celle de la commune. Le tableau-affiche 1288 M est établi chaque année en décembre et est destiné à être affiché en mairie, pour l'information du public.

	Communes	Syndicat(S)	EPCI	Département	Région
TH/THLV	241 726		199 620	>>>	>>>
TFPB	243 939		29 631	297 771	>>>
TFPNB	9 074		426	>>>	>>>
TAFNB		>>>	318	>>>	>>>
CFE			33 394	>>>	>>>
DCRTP		>>>		ND	ND
GIR		>>>	- 205 055	ND	ND
CVAE		>>>	10 458	9 277	19 729
IFER		>>>	7 807	4 297	ND
TEOM			191 824	>>>	>>>
TIEOM				>>>	>>>
TASCOM		>>>		>>>	>>>
TASARIF	>>>	>>>	>>>	>>>	
PYLONE		>>>		>>>	>>>
GEMAPI		>>>		>>>	>>>
TOTAL	494 739		268 423	311 345	19 729



Etude commerciale de la CCI

La municipalité a sollicité la CCI pour réaliser une étude sur le commerce et l'artisanat à Saint Laurent de Cerdans. L'objectif des élus : établir un état des lieux et connaître les souhaits de la population concernant la création de nouveaux services. La période d'enquête s'est déroulée sur le terrain en juin et juillet 2017.

- auprès des professionnels : s'entretenir avec chaque chef d'entreprise.
- auprès des ménages : 700 personnes

Les conclusions de l'étude ont été présentées au public le mercredi 15 novembre 2017 en présence du président de la CCI (Bernard Fourcade) et de la technicienne chargée de l'étude (Fabienne Durand).

1 – Positionnement territorial

« Au bout du monde de la France et si près de l'Espagne »



Commune rurale et de moyenne montagne du Haut-Vallespir,

Village excentré du principal axe de communication de la vallée (la RD 115) :

- 20 min d'Arles sur Tech
- 20 min de Tapis (Espagne)
- 45 min de Céret
- 1h15 de Perpignan

Deux entités urbaines :
La Forge del Mitg et le village de St-Laurent de Cerdans



2 – L'activité commerciale vue par les consommateurs

Les freins à la fréquentation :



Les prix trop élevés sont un frein à la fréquentation

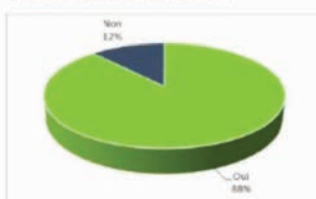
- Une offre commerciale plus intéressante dans les pôles commerciaux environnants

1 – L'activité commerciale vue par les chefs d'entreprise

La dynamique commerciale :

Constat : Pas d'association de commerçants.

Déficit d'offre commerciale ?



88% des commerçants déplorent un déficit d'offre commerciale

Pour les commerçants souhaitant que l'offre soit étoffée, leurs propositions portent sur :

- L'implantation d'une nouvelle station-service (38% des réponses)
- La réouverture d'un établissement hôtelier (10% des réponses)
- Et enfin, un renforcement de l'offre alimentaire avec des nouveaux produits (boucherie, boulangerie/pâtisserie traditionnelle).



POSITIF

- Cadre de vie privilégié
- Présence d'équipements structurants : école, cinéma, maison de retraite, camping, piscine...
- Tissu artisanal conséquent
- Vie associative et culturelle intense (Fête de l'Ours, Fête de l'Espadrille, Festa Major...)
- Des flux domicile/travail relativement faibles vers l'extérieur de la commune

- Des projets portés par des instances extérieures au territoire communal (Maison de santé, réhabilitation logements sociaux, tourisme vert...)

NEGATIF

- Un territoire sans dynamique démographique
- Une population vieillissante
- Un déficit d'emploi de CSP+ pour les actifs locaux
- Une part importante de logements vacants
- Des ménages au revenu modeste

- Déficit d'attractivité du territoire
- Visibilité moyenne par rapport aux autres communes du Haut Vallespir
- Environnement économique sujet à la concurrence espagnole en raison de sa proximité

En terme de potentialités commerciales :

Points Forts

- Un cadre de vie privilégié
- Une faible part des résidences secondaires comparée aux communes voisines
- Des actifs qui résident et travaillent dans la commune
- Des habitudes de consommation des ménages tournées vers le commerce de proximité

Points Faibles

- Une décroissance démographique depuis 2009
- Une augmentation des logements vacants
- Des cellules commerciales de petites tailles
- Une concurrence de pôles commerciaux environnants
- Une évansion des parts de marché importante pour les achats non alimentaires (équipement de la personne, culture/loisirs, équipement de la maison)

OPPORTUNITES

- ▶ Renforcer l'offre alimentaire avec de nouveaux produits
- ▶ Proposer de nouveaux services et équipements en adéquation avec les projets de la ville
- ▶ Proposer un package « découverte industrielle »

MENACES

- ▶ Une montée progressive des achats sur internet
- ▶ Une évansion plus importante vers d'autres pôles commerciaux

Conseil municipal

Durant les différents conseils municipaux, Monsieur le Maire et l'ensemble des élus ont continué à travailler et tiennent à vous informer, dans un souci de transparence, des sujets traités et débattus qui vous concernent directement

Vie communale

Dans ces sessions du 26 septembre et du 28 novembre, le conseil municipal a approuvé deux motions de soutien

La première « la démocratie ne se négocie pas, elle est ! ». Cette motion s'est insurgée contre le traitement réservé aux 750 maires de Catalunya sud. Ces derniers ayant été convoqués par la justice sur le simple fait de faciliter l'organisation d'élections le 1^{er} octobre dernier.

Le Conseil Municipal a souhaité rappeler que la liberté d'expression est un droit fondamental. Il a voulu également apporter son soutien à l'ensemble des maires soucieux de garantir la démocratie auprès du peuple catalan.

La seconde en soutien à l'édition de FR3 pays catalan

France télévision envisage de supprimer cette fenêtre quotidienne. Le Conseil Municipal a donc demandé que la délibération prise soit transmise au directeur régional de France 3 à Toulouse. Il est important de conserver cette édition qui a sa part d'importance dans la défense de notre identité.

Ces motions ont été votées à l'unanimité des membres présents.

Durant la session du 28 novembre, M le Maire a présenté le dossier d'information concernant l'implantation d'un pylône par FREE MOBILE. Ce dernier sera implanté sur la parcelle communale section A1 n°630 lieu dit mas de la sort à la redoute.

Une convention d'occupation du domaine public a été passée avec l'opérateur. FREE MOBILE versera un loyer annuel à la commune de **5500€ HT**.

La délibération a été votée à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal a acté le transfert de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 31 décembre 2017.

La commune membre du SIGA TECH sera substituée à compter du 1^{er} janvier 2018 par la communauté de communes

Cette compétence comprend (art L.211-7 I du code de l'environnement) :

- L'aménagement d'un bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Travaux

- Suite à la présentation du rapport d'analyse et après l'avis de la commission d'appels d'offres, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir la société sarl VALLESPER CONSTRUCTION pour les travaux de la Bilbera.

Ces derniers ont débuté début décembre et concernent l'aménagement du ravin suite aux intempéries de 2014.

Le conseil municipal a missionné comme maître d'œuvre pour ces travaux, le bureau d'étude BE2T basé à Perpignan.

Des démarches ont été engagées avec l'aide de la CCI pour la présentation du dossier **d'une station service**.

Elles permettront l'obtention de subventions auprès du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), de la région et la communauté de communes

Ecole Pierre et Marie Curie un fruit pour la récré

Opération un fruit à la récré

Cette opération financée à 100% par l'Europe a été instaurée par le ministère de l'agriculture représenté dans le département par Mme Sophie Gabolde (chargée de mission) de la Chambre d'Agriculture. Le 16 octobre une première réunion s'est tenue à Céret en présence de Mme Jeanne Planes représentant la municipalité, M. Jean Pierre Bails, président de la COOP de Céret et Mme Sophie Gabolde.

Suite à ce partenariat instauré et l'agrément reçu de l'Europe, une seconde réunion s'est tenue à l'école Pierre et Marie Curie pour présenter le projet à la Directrice de l'école et aux parents d'élèves..

Cette opération s'adressera à la totalité des enfants de l'école (80 enfants).

Les fruits seront principalement fournis par la COOP de Céret et venant de producteurs locaux.

Cette opération sera aussi accompagnée par des réunions pédagogiques et la visite d'une exploitation.

Les fruits seront distribués 2 fois par semaine à partir de janvier.



Bilan touristique 2017

Le Bureau Municipal de Tourisme a accueilli **5036 visiteurs pour la saison 2017 (avril à septembre)** avec une majorité de touristes originaires de la région Occitanie puis des Pays de la Loire / Bretagne et d'Ile de France. 706 visiteurs étrangers ont été accueillis avec une majorité de catalans puis de belges et hollandais.

Cette structure a été renforcée par l'ouverture du Point Information de la gare et par une équipe de 3 saisonniers en juillet et 3 en Août qui se sont répartis entre les 3 structures ouvertes 7j/7j : Piscine, Point info gare et Bureau de Tourisme/Maison du Patrimoine.

La principale demande des visiteurs est l'artisanat avec la visite des usines

Création Catalane et les Toiles du Soleil puis la randonnée. En effet, cette année la demande en randonnée a été très importante (**867 demandes d'informations en juillet et août**) avec une diversité de parcours répartis en **7 chemins balisés**, grâce au travail de la commission sentiers, et l'organisation de **2 balades gourmandes et 3 randos-promenade** avec un total de 98 participants soit une moyenne de 20 personnes par randonnée. (fiches rando disponibles au bureau de tourisme ou téléchargeables sur le site de la commune). Une mention spéciale aux bénévoles pour leur implication dans l'organisation des ballades.

La Maison du Patrimoine & de la Mémoire a eu une plus forte fréquentation avec l'accueil de **21 bus** grâce à un partenariat avec Création Catalane, L'Auberge du Moulin et la commune de Coustouges. Il y a également été organisé différentes manifestations : expositions, présentation de livres et conférences ...

Le Bureau Municipal de Tourisme, dans une démarche de développement de tourisme vert de qualité, envisage pour la saison 2018 d'agrandir son réseau de chemins de petites randonnées pédestres accessibles à tous, l'organisation de promenades et balades gourmandes et des manifestations culturelles variées (expositions, conférences, présentation de livres, pièces de théâtre, concerts...)

Rendez vous en 2018 pour un programme riche et varié.



Association Catala'nins qui a œuvré pour le 10 août



Espace associations

Carte blanche en Vallespir



Les lauréats 2017

- Doris Buttignol pour son documentaire « Voyage en mémoires indiennes »
- Delphine Maury pour ses films d'animation « En sortant de l'école »
- Stéphane Robelin pour sa comédie « Et si on vivait tous ensemble ? »

PROGRAMMATION A VENIR

JANVIER

- Mon sac est prêt, mes pompes aussi (1h21)**
Long-métrage de fiction de Jeanne Quibel
Cinq enfants perdus unis par le même rêve.

FEVRIER

- Taksim, chronique de la révolution des arbres (52mn)**
Documentaire de Christian Pfohl et Jo Béranger
Juin 2013, une révolte turque démarre au parc Gezi.

MARS

- Les filles (50mn)**
Documentaire de Fery Malek-Madani
A quoi rêvent les jeunes iraniennes d'aujourd'hui?

AVRIL

- Un profil pour deux (1h41mn)**
Long-métrage de fiction de Stéphane Robelin
Une comédie sur le rapport des seniors aux nouvelles technologies.

MAI

- En mai, fais ce qu'il te plait (60mn)**
Courts-métrages d'animation de la production Lardux

Huit films évoquant des personnages féminins.

Carte Blanche en Haut-Vallespir est une association qui vous propose de découvrir différentes facettes du cinéma à travers un festival durant lequel c'est le public qui est juge.

De septembre à mai, vous pouvez visionner les films de divers horizons que nous vous avons dénichés, à raison d'une projection gratuite par mois dans votre salle de cinéma. A cette occasion vous donnez votre avis en remplissant un bulletin de vote fourni à l'entrée. Les trois réalisateurs ou producteurs que vous aurez le plus apprécié seront invités à venir débattre de leurs films et à retirer leurs prix lors d'une cérémonie officielle à laquelle vous serez conviés le 09 juin 2018.

Nous vous attendons nombreux pour la prochaine séance de projection qui aura lieu le samedi 06 janvier à 18H et pour laquelle la réalisatrice et une comédienne font le déplacement de Normandie pour venir vous présenter « Mon sac est prêt, mes pompes aussi » destiné à un public familial.

Carte Blanche propose également des séances au public scolaire plusieurs fois dans l'année.

Vous pouvez nous suivre sur fb, vous inscrire gratuitement pour recevoir la lettre d'informations sur <https://www.facebook.com/romuald.cartablanca>
Festival.cartablanca@gmail.com

COURS DE YOGA

En cette fin d'année 2017, l'Association « Vinyasa Yoga pour Tous » démarre des cours de Yoga à Saint Laurent de Cerdans.

Par la pratique du Yoga nous avons l'opportunité de reprendre contact avec nous-même et de retrouver notre équilibre.

Les cours ont lieu au centre socio-culturel et sportif les jeudis soirs de 18h30 à 20h. Ils sont guidés par Pascal Duniach professeur de Yoga autorisé à enseigner par la lignée Krishnamacharya-Pattabhi Jois et diplômé de la Fédération Française de Yoga. Il vous propose des cours de Vinyasa Yoga au cours desquels sont abordés :

- La pratique des postures (Asanas) sous la forme de séquences dynamiques suivies de séquences plus statiques
- Des techniques de respiration (Pranayama)
- Une approche de la Concentration (Dharana)

Contactez-nous au 06 51 12 07 80 et n'hésitez pas à venir nous rejoindre.



Sports



Voici quelques nouvelles de nos clubs sportifs :

JUDO

Le judo club du Vallespir compte un nombre important de licenciés dont de nombreux jeunes laurentins. Ils suivent les précieux conseils de Julien Labarbe et son équipe. Bonne continuation et rendez-vous en 2018.

RUGBY

L'école de rugby du Vallespir avec quelques jeunes laurentins obtient de très bons résultats. Bonne continuation pour la saison en cours.

L'entente Haut-Vallespir qui œuvre dans un groupe relevé (honneur promotion 1 série) caracole en tête du classement. 2018 devrait être une bonne année.

SPORT BOULES

La boule sportive laurentine a le vent en poupe en ce début de saison. La bonne ambiance qui règne dans ce groupe fait que les résultats suivent : vainqueur au concours de Cèrbère, Saint Laurent de Cerdans et Bruguière. En championnat AS, l'équipe finit première de poule et est qualifiée pour les quart de finale. Espérons que pour 2018 les résultats soient encore meilleurs.

TRAIL DU MONT CAPELL

Le jour de la fête de l'espadrille, le premier trail du Mont Capell a connu une grande réussite : 170 participants étaient au départ.. Pour un coup d'essai ce fut un coup de maître ! Félicitations aux organisateurs.



Courrier des lecteurs

Cette nouvelle rubrique sera la votre. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques afin d'améliorer la vie de la commune.

Monsieur le Maire,

Je me permet de vous informer d'un problème récurrent qui est celui du Frelon Asiatique.

Se fabrique des abris en paille tressé pour les abeilles et ce non pour récolter du miel, mais simplement pour maintenir des colonies indispensables à la pollinisation (de l'ordre de 70%).

Or il apparaît que chaque année le problème se pose avec l'espèce invasive qu'est le Frelon Asiatique.

Cette espèce non endémique prélève les abeilles afin de nourrir ses larves. Cette agression quotidienne provoque un stress chez l'abeille qui réagit en s'agglutinant devant l'entrée de la ruche (barbe) ce qui entraîne un arrêt de récolte de nectar et donc un déficit au niveau des réserves de miel nécessaire pour passer l'hiver.

Ce manque à gagner entraîne la perte des colonies qui meurent de faim... Le Frelon Asiatique est une véritable bombe à retardement.

Payant découvert un nid de Frelon Asiatique autour de chez moi, j'ai décidé de le faire détruire.

Les pompiers n'intervenant pas sur la destruction des nids, je me suis donc tourné vers un professionnel, Monsieur JEAN-BAPTISTE Eric (tel 06 66 72 08 54)

Ce professionnel m'a informé de la non prise en charge de la destruction des nids et ce uniquement dans le Haut-Vallespir.

Il me semblerait dommage et irresponsable de ne pas réagir face à ce problème entraînant la disparition progressive et déjà entamée de nos colonies d'abeilles si fondamentale à l'équilibre de l'écosystème de notre belle région (si riche en terme de biodiversité)



Pour cette raison, je vous demande, Monsieur le Maire, de faire remonter, ainsi que de soutenir, ma demande au sein de la communauté de commune du Haut-Vallespir, de la prise en charge de la destruction des nids de Frelon Asiatique. Ma demande n'est évidemment pas individuelle, mais correspond à l'ensemble des personnes concernées de près ou de loin à la sauvegarde de nos colonies d'abeilles.

Si la communauté de commune refuse de prendre en charge la destruction des nids de Frelon Asiatiques, reste la possibilité d'acheter le matériel nécessaire à la destruction des nids (panche télescopique, compresseur et produit insecticide naturel à base de pyréthre, combinaison de protection).

Dans le cas de cette alternative, je me propose de participer à la destruction des nids pour la commune de Saint-Laurent de Gerdans, et des communes voisines.

Je reste à votre disposition pour discuter de ce problème.

Dans l'attente d'une prise de décision, Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.



20 OCT. 2017

La Présidente



Monsieur le Maire, cher Louis,

Dans un double souci d'améliorer et de sécuriser la desserte scolaire de votre village, le 07 septembre dernier, vous avez sollicité l'intervention de mes services pour que soit étudiée la mise en place d'un point d'arrêt supplémentaire à l'extrémité du village dans le secteur du Corriol.

Suite à une réunion organisée le 12 septembre sur les lieux en votre présence, nos techniciens ont établi une expertise qui prend en compte les règles de sécurité qui s'appliquent aux transports scolaires.

En conséquence, il a été décidé que deux arrêts pouvaient être créés sur la RD 3, au niveau des N°13 et N°17ter. Cette portion de route est située en agglomération et la vitesse y est limitée à 30 km/h. En outre, elle est dotée de plateaux traversants, situés de part et d'autre des arrêts, afin d'obliger les automobilistes à respecter cette limitation. Ces arrêts se feront « en ligne », c'est-à-dire sur la voie de circulation.

Le Département, assurera la matérialisation de ces arrêts scolaires dénommés « Font del Corriol » en faisant implanter des balises de signalisation de type J1 de couleur jaune, cerclées d'un collier portant la mention « point d'arrêt scolaire ».

Selon les modalités du Règlement Départemental des Transports Scolaires, la desserte sera activée le 6 novembre prochain, lors de la reprise après les vacances scolaires de Toussaint.

Pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de bien vouloir contacter le responsable du Bureau Expertise des Points d'Arrêt à la Direction Adjointe des Déplacements, Monsieur Patrick COUCHON au 04.68.80.80.80.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au bon fonctionnement des transports publics.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Très Chaleureusement

La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Hermeline MALHERBE

Perpignan, le 10 OCT. 2017



Monsieur le Maire,

En début d'année 2017 vous avez informé le Département des dégâts occasionnés par les intempéries sur le chemin menant au domaine départemental de la Bouadeille et au-delà au mas de la Solane. L'ouvrage particulièrement visé est celui drainant les eaux d'un ravin, en limite de la parcelle départementale et celle cadastrée B 230, propriété de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Pyrénées-Orientales (gestionnaire du centre de vacances Le Noël).

Cet ouvrage est un point sensible de ce chemin. Les services techniques du Département et de la Commune avaient déjà échangé sur les préconisations de travaux à mettre en œuvre, dès le printemps 2016, afin d'assurer le maintien de cet accès.

Au vu du coût des travaux et de l'intérêt intercommunal de ce chemin, il semble nécessaire de pouvoir trouver une solution pérenne à cette situation.

Une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés devrait être menée, afin d'envisager les travaux de restauration de cet ouvrage et les modalités d'intégration dans les chemins ruraux de la Commune, en substitution de l'ancien chemin sis en contrebas et dont l'entretien n'est plus assuré.

A ce titre, les Services du Département restent à votre entière disposition pour échanger sur ce dossier et organiser une réunion avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Pyrénées-Orientales, également concernée en qualité de propriétaire.

Dans cette attente et comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jerémie LE FOULLER

Camping Verte Rive
Saint-Laurent-de-Cerdans

PASCAL ET JESSY
04 68 39 54 64
06.43.95.60.63

www.camping-vertiverve.fr
camping-vertiverve@orange.fr



Etat civil

Ils (elles) sont nés...

Llivia QUESNAY le 25 Novembre

Ils se sont unis...

François MACIA MARTINEZ/Mathilde LOPEZ le 26 Août 2017

lettre ouverte à la
mairie de St Laurent de Cerdans

Par ces quelques mots nous souhaitons remercier la municipalité ainsi que tous les laurentais qui nous ont accueillis voici maintenant un an. En novembre dernier nous arrivions avec nos quatre enfants et nos petites vaches de la Davaouze, espérant trouver à St Laurent un cadre de vie qui corresponde à notre amour de la nature.

Nous avons été accueillis chaleureusement et déjà nous avons le sentiment d'avoir fait notre nid au sein de ce beau village. Tout pour les enfants que pour notre petite entreprise agricole nous sommes épanouis.

Alors un grand merci à tous et à tous !

Thérèse, Nicolas, Augustine, Galaté Ferril, Clément et le bobo qui arrive bientôt !

...ils (elles) nous ont quittés

DELANNOY Jocelyne

FAIXA Denise

FREDERIC Jean

IGLESIAS Carme

FOURNIER Michèle

PEREAU Daniel

SZABO Danièle

VERAN Georges

CAZABONNE Valérie

MARQUES Jeanne

BOUAZIZ Joseph

CAROD Anne-Marie

SETTE Francesca

VERNET Jean

CARBONELL Jean

PINEDA Etienne

MUNTANER Ginette

GUYAUX André

LIMEUL Marie

BIENVENU Marie

RIBES Jean-Louis

GUISSET Jacqueline

DELOS Marie-José

IGLESIAS Emmanuelle

TRASFI Pierre

DESCOSSY Josette

NIVET Jean

SOLERE Huguette

VILLERS Colette

DUMOUTIERS André

BARGES Aline

POITRASSON Claude

CLAIS Jean-Marie

WARO Georges



**« Gondemare le maudit »
Troupe de théâtre arlésien
Samedi 4 novembre**



**Troupe « Les Déjantés »
association Amadart
Vendredi 17 novembre**



**Concert de la Sainte Cécile
du Réveil Laurentin
Samedi 25 novembre**

Photos JD



**Repas des aînés
préparé par le
restaurant « Le
Moulin » et animé
par Louis Gorce**



**Concert des
mandolines de
Langendorf salle de
l'avenir**

Communauté de Communes du HAUT VALLESPIR

Ensemble, préservons notre richesse par le tri sélectif!



Collecte des encombrants sur rendez-vous

* SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONSIGNES DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



Comment fonctionne le service de collecte des encombrants ?

-> Sur rendez-vous

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone dans votre mairie du lundi au vendredi. Coordonnées des mairies de la Communauté de Communes du Haut Vallespir - Sud Canigó :

AMÉLIE LES BAINS/PALALDA	mairie : 04 68 39 00 24
ARLES SUR TECH	mairie : 04 68 39 12 22
CORSAVY	mairie : 04 68 39 26 51
COUSTOUGES	mairie : 04 68 82 70 59
LA BASTIDE	mairie : 04 68 39 42 81
LAMANÈRE	mairie : 04 68 39 62 52
LE TECH	mairie : 04 68 39 61 37
MONTBOLO	mairie : 04 68 39 09 82
MONTFERRER	mairie : 04 68 39 12 44
PRATS DE MOLLO-LA PRESTE	mairie : 04 68 39 72 11
SAINT LAURENT DE CERDANS	mairie : 04 68 39 50 04
SAINT MARSAL	mairie : 04 68 39 41 14
SERRALONGUE	mairie : 04 68 39 61 34
TAULIS	mairie : 04 68 83 98 92

-> Renseignements obligatoires à fournir

Procédure administrative :

La/Le secrétaire de mairie enverra la liste de vos encombrants au secrétariat des Services Techniques 1 semaine avant le ramassage.

Attention ! N'attendez pas la date limite, prenez votre rendez-vous au plus tôt ! Soit 1 à 2 semaines à l'avance pour être collecté.

Lors de votre appel, vous devez indiquer :

1. Votre nom ;
2. Votre adresse précise (numéro et nom de la rue, quartier si possible, nom de votre commune) ;
3. Votre numéro de téléphone fixe ou portable ;
4. La liste des encombrants à faire enlever.

La/Le secrétaire de votre mairie vous fixera la date du rendez-vous pour la collecte de vos encombrants. La collecte sera effectuée par les agents de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

1. Les encombrants doivent être sortis sur le trottoir avec le plus d'accessibilité possible.
2. Pas de collecte sur les chemins privés, cours privées ou à l'intérieur des habitations.
3. Les objets encombrants déposés sur la voie publique et n'ayant pas fait l'objet d'un rendez-vous par leur propriétaire ne seront pas collectés.

Comment sont collectés vos encombrants ?

L'usager doit présenter les objets encombrants en bordure de voie publique (trottoir) entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Ils sont collectés à votre porte entre 6h et 12h le jour du RDV.

Limitation :

Les encombrants à collecter sont limités à 6 par RDV et par foyer.



Un service de collecte des encombrants : pour qui ?

La collecte des encombrants concerne l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, quel que soit leur type d'habitat, à l'exception des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI...etc.)

Une collecte : quels objets ?

Entrent dans la dénomination « objets encombrants » l'ensemble des objets d'équipement ménagers qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature, ne peuvent être facilement transportés en déchèterie.

Encombrants acceptés : l'ensemble des objets d'équipement ménagers suivants

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques-DEEE (Réfrigérateur, lave-linge, congélateur, appareil de cuisson, TV, Vidéo, matériels informatiques ...etc.)
- Les équipements de loisirs (transat, balancelle, vélos...etc.)
- La literie (lit, lit pliant, matelas, canapés, sommiers, longs rouleaux de moquette... etc.)
- Le mobilier (fauteuil, buffet, armoire, commode, meuble bas, meuble TV, meuble à chaussure, bibliothèque, bureau, table, chaise, tabouret, etc.)

Bon à savoir !

Les distributeurs d'équipements ménagers électriques doivent proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf : la reprise de l'appareil usagé doit être effectuée gratuitement sur le lieu de vente ou de livraison.



Encombrants refusés

- Les volets, portes, fenêtres métalliques ou en bois
- Les gravats, déblais, décombres, plâtres ou débris issus de travaux de particuliers ou des entreprises et administrations et tous déchets provenant de travaux de démolition (Bois, gravats ou ferraille)
- Les déchets fermentescibles (ordures ménagères, déchets verts, branchages...etc.)
- Les éléments de faïence (sanitaires, éviers, WC, lavabos...etc.)
- Les déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries, solvants et produits chimiques, acides, produits phytosanitaires, carcasses et pièces de véhicule, etc.)
- Les pneumatiques
- Les cuves à fuel, les chaudières et chauffe-eau non électrique
- Les tôles en fibrociment (amiante)
- Les bouteilles de gaz
- Les encombrants des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI, etc.)
- Et tous les « petits » objets d'équipement ménagers facilement transportables



EN CAS D'INFRACTION AU RÈGLEMENT ...

Lorsque des déchets sont abandonnés, l'autorité municipale pourra procéder à une mise en demeure du ou des responsables.

Le délai de réalisation impartie dans la mise en demeure tiendra compte du volume du dépôt des déchets à enlever, du nettoyage de la surface salie et de la remise en état de la voirie, en application de la réglementation en vigueur. Ce délai ne pourra, en tout état de cause, être supérieur à 12 heures à compter de la mise en demeure.

En cas de refus du responsable de procéder ou de faire procéder dans les délais impartis par la mise en demeure, il sera procédé à l'enlèvement d'office des déchets et du nettoyage des salissures aux frais du ou des responsables du dépôt des déchets, en plus des sanctions pénales applicables à ces infractions et de l'action civile exercée en réparation des préjudices directs ou indirects portés aux intérêts collectifs.

Dans le cas de dépôts ou de salissures présentant un danger grave pour la sécurité ou la salubrité publique, le maire pourra ordonner d'office et immédiatement l'enlèvement des déchets aux frais du responsable.



Pour tout renseignement sur la collecte, n'hésitez pas à contacter :



Communauté de Communes du Haut Vallespir

Secrétariat des Services Techniques : -33 (0)9 67 18 73 38

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30

www.haut-vallespir.fr